

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 5 E 6 D'UTTOBRE DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 5 ET 6 OCTOBRE 2023

2023 / 02/058

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME SANTA DUVAL NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Sécurisation du tronçon Sartè-Prupia sur la RT40

Merci pour votre question, Madame la Conseillère,

Vous abordez un tronçon de route que vous connaissez bien, et que je connais également. Bien évidemment j'ai en tête , l'accidentologie particulièrement marquée sur ce secteur, y compris avec des drames récents que j'ai bien à l'esprit au moment où je vous répons.

Je voudrais partir du général pour aller au particulier. Le général c'est la PPI, une PPI qui est indicative et qui est sujette bien sûr à la fois à des contraintes budgétaires et des contraintes techniques. Elle a besoin d'être révisée, c'est une évidence, mais je voudrais vous rassurer, nous ne nous sommes pas abstenus de redéployer des crédits, et dans le domaine routier, nous sommes en en surconsommation de crédit puisque nous avons régulièrement, notamment depuis 2018, monté en charge notre capacité d'investissement en allant bien au-delà d'ailleurs de ce qui était investi préalablement par les 2 Départements et la collectivité territoriale de Corse, autrement dit le total de ce qu'investit aujourd'hui la Collectivité de Corse pour le réseau routier est supérieur en volume à ce que faisait préalablement les 3 anciennes collectivités.

Est-ce que c'est suffisant ? Non à l'évidence. Et je rappelle que nous aurons, y compris dans le cadre de la 2ème partie du processus en cours, à discuter sur les besoins de réévaluation des engagements de l'État en termes d'infrastructures, y compris d'infrastructures routières.

Ce n'est pas tendre la sébille que de le dire. Je rappelle que le réseau routier, ex national territorial, nous a été transféré sans évaluation de son état et sans transfert de recettes à part le PEI permettant de le mettre à niveau et que, par exemple, la mise à niveau y compris en priorisant les opérations et en ne traitant pas l'intégralité du réseau routier ex départemental est chiffré aujourd'hui par nos services à 300 millions d'euros.

Aujourd'hui, nous avons des critères qui sont peut-être à affiner ou à revoir, qui nous permettent de prioriser. Parmi ces critères, il y a la notion de l'accidentologie - on essaie de traiter rapidement les points les plus noirs -.

En ce qui concerne le secteur des routes, je dirais qu'entre la route de Campumoru et l'entrée de Sartè, il y a un trafic moyen journalier d'environ 10.000 véhicules/jour avec des pointes de 15.000 véhicules en été. Il y a eu en 10 ans, 30 accidents de la circulation routière avec des conséquences corporelles et un bilan terrible de 50 blessés et malheureusement de 2 morts.

Nous avons donc priorisé ce tronçon, y compris à partir de début 2024, les études sont engagées et elles commenceront à partir de janvier.

Premièrement sur la sécurisation du carrefour entre la RT 40 et la voirie communale de Sartè, l'accès à Santa Barbara, par la création d'un carrefour de type "tourne à gauche", la sécurisation du carrefour dit "route de Taddà" que nous sommes en train de rénover, et enfin la sécurisation sur le secteur de la RT 40 au niveau de l'accès à la carrière où il y a eu malheureusement, vous le savez, un accident mortel de la circulation ; j'en profite pour indiquer, dans un souci de transparence, que, dans cette affaire, je suis renvoyé devant le tribunal correctionnel en ma qualité de président de la Collectivité de Corse, la Collectivité de Corse étant poursuivie en tant que personne morale pour un défaut d'entretien ; j'aurai l'occasion de m'expliquer devant le tribunal correctionnel, je considère que cette infraction n'est pas constituée, mais j'en profite également, puisque j'évoque cette affaire, pour redire à la famille du jeune homme tragiquement décédé, mon émotion et ma compassion.

Je referme cette douloureuse parenthèse pour vous dire que parmi les aménagements qui sont envisagés, il y a bien sûr la prise en compte des besoins, notamment l'aménagement des sur largeurs pour les 2 roues.

Je précise enfin pour compléter que parallèlement à l'engagement de l'ensemble de ces études à compter de janvier 2024, j'ai demandé au service foncier de la Collectivité de Corse d'engager les procédures d'acquisition par voie amiable si possible et si nécessaire d'expropriation, pour que l'on puisse réaliser l'ensemble de ces aménagements dans les délais les plus rapides.

Je vous remercie.